

SENTIER CÔTIER DE PENESTIN

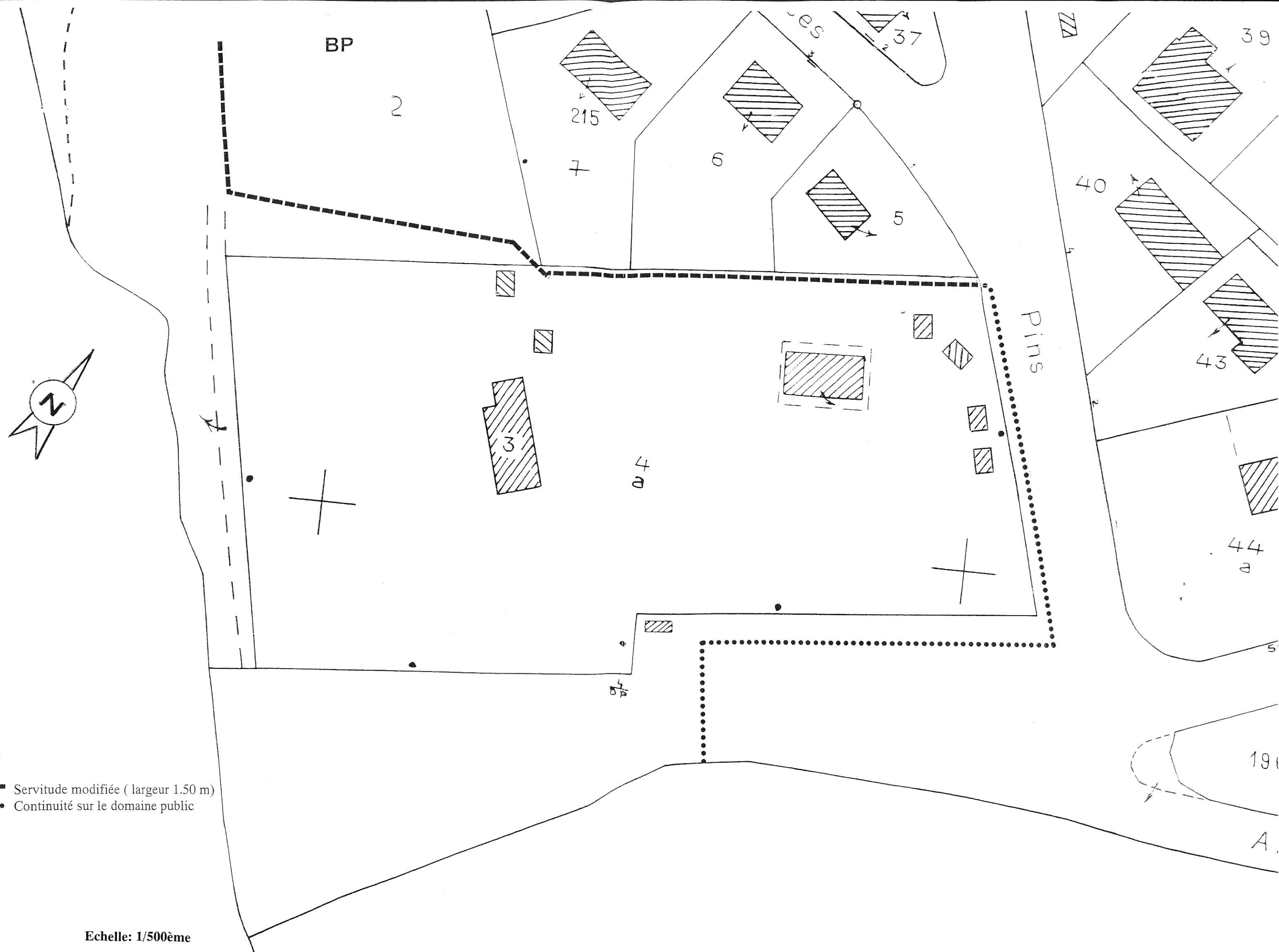
SECTEUR DE LA MINE D'OR



Modifications
de la servitude de passage des piétons le long du littoral

DOSSIER D'APPROBATION ^{VU} pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Vannes, le 20 JUIL. 2005

LE PREFET
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
J.P. CONDEMINÉ



BP

2

215

7

6

5

3

4

40

43

44

191

pins

Légende

- Servitude modifiée (largeur 1.50 m)
- Continuité sur le domaine public

Echelle: 1/500ème